

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, le 22 janvier 2016, à 9 h 45.

Sont présents :

Mme Louise Brunet, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
M^{me} Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec
M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis

Sont absents :

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président

Sont également présents :

M^{me} Marie-Josée Couture, secrétaire corporative de la CMQ
M. Marc Rondeau, directeur général et trésorier de la CMQ
Mme Parise Cormier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observatrice
M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, à titre d'observateur

Ouverture de la séance

En l'absence du président et du vice-président de la CMQ, M. Robert Maranda, membre du comité exécutif, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2016-01

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Reporter le point 4DG) 1 – Entente intermunicipale de communication avec la Ville de Québec pour le plan de protection des sources d'eau potable
- Ajouter le point 4DG) 2 – Contrat de services juridiques pour la gestion de constats d'infraction
- Ajouter le point 4DG) 3 - Mandat de services professionnels – Protection des sources d'eau potable
- Ajouter le point 4DG) 4 – Contrat de services professionnels – Association pour la protection du Lac St-Charles et des Marais du Nord (APEL)
- Ajouter le sujet Énergie Est à divers.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 décembre 2015

Résolution n° E-2016-02

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

Contrat de services juridiques pour la gestion de constats d'infraction

Résolution n° E-2016-03

- Octroyer à la firme Lavery la gestion des constats d'infraction en cas de contravention aux règlements de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41 et celui à venir en 2016, selon les conditions établies à l'offre de service du 21 janvier 2016;
- Autoriser les avocats de la firme Lavery à agir comme procureurs de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) lors des auditions des constats d'infraction de la CMQ à la cour municipale de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 22 janvier 2016
Certificat trésorerie : CT-2016-01
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Mandat de services professionnels – Protection des sources d'eau potable

Résolution n° E-2016-04

- Retenir les services de Hélène Doyon, urbaniste-conseil pour de l'assistance professionnelle en urbanisme dans le cadre de la rédaction du règlement de contrôle intérimaire pour un montant maximum de 24 700 \$ taxes incluses, le tout conformément à l'offre de services professionnels du 19 janvier 2016.

Référence : Rapport décisionnel du 22 janvier 2016
Certificat trésorerie : CT-2016-02
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 3 -

Contrat de services professionnels – Association pour la protection du Lac St-Charles et des Marais du Nord (APEL)

Résolution n° E-2016-05

- D'octroyer un contrat de service professionnel à l'Association pour la protection du Lac St-Charles et des Marais du Nord (APEL) pour un montant maximum de 25 000 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'offre de services professionnels du 19 janvier 2016.

Référence : Rapport décisionnel du 22 janvier 2016

Certificat trésorerie : CT-2016-03

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2016-06

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 22 janvier 2016, contenant les documents suivants :

- a) Une liste qui fait état des dépenses du 1^{er} au 31 décembre 2015 (période 12);
- b) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2015;
- c) Une liste qui fait état des dépenses Visa pour le mois de décembre 2015.

Référence : Bordereau de dépenses du 22 janvier 2015

Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Divers

Les membres présents discutent du dossier Énergie Est. Il est convenu de traiter ce dossier le 11 février 2016.

Les résolutions E-2016-01 à E-2016-06, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) ROBERT MARANDA _____

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE _____

PROCÈS-VERBAL

- 4 -

PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

SECRÉTAIRE